

*ASSURANCE INVALIDITE-DECES ET VIEILLESSE
DES PROFESSIONS LIBERALES*

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

Avril 2022

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale)

► Informations pratiques

- Vous ouvrez droit à l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) auprès de notre caisse de retraite de professions libérales aux conditions suivantes :

- ne pas avoir atteint l'âge légal de départ en retraite (voir tableau suivant),

Date de naissance	Âge légal de départ en retraite
En 1953	61 ans et 2 mois
En 1954	61 ans et 7 mois
À partir de 1955	62 ans

- être atteint(e) d'une invalidité qui réduit d'au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain,

- être titulaire :

- d'une pension d'invalidité,
- d'une retraite de reversion,
- de la retraite anticipée (pour carrière longue ou des travailleurs handicapés).

- résider en France ou dans un département d'outre-mer,

- avoir des ressources inférieures à un plafond :

A titre indicatif, au 1er avril 2022, ce plafond est fixé à :

- 9 772.80 € pour une personne seule,
- 17 102.40 € pour un couple (marié, partenaire pacs ou concubin) pour deux bénéficiaires de l'allocation.

- les personnes étrangères doivent :

- soit être ressortissants de l'un des pays de l'Union européenne (cf liste en page IV), l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège ou la Suisse et remplir les conditions exigées pour bénéficier d'un droit de séjour et avoir résidé en France pendant les 3 mois précédant la demande,
- soit pour les ressortissants des États autres que l'Union européenne (cf liste en page IV), l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège ou la Suisse, avoir depuis au moins 10 ans un titre de séjour les autorisant à travailler,
- soit être réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, ou avoir combattu pour la France.

► Votre déclaration de ressources

- Si vous vivez seul(e) : vous devez déclarer **vos ressources perçues** en France et/ou hors de France.
- Si vous vivez en couple (suite à mariage, PACS, ou concubinage) : vous devez déclarer **vos ressources et celles de votre conjoint(e), concubin(e), partenaire de PACS perçues** en France et/ou hors de France car nous retenons les ressources du ménage.

Vous devez nous faire connaître les ressources dont votre ménage dispose mois par mois,

pour les 3 derniers mois précédant votre demande.

Par exemple, si vous déposez votre demande au mois d'avril 2022, vous devez indiquer les ressources des mois de janvier, février et mars 2022.

En règle générale, vos ressources seront examinées pour les 3 mois que vous déclarez.

Toutefois, si cet examen aboutit au rejet de votre demande, nous apprécierons vos ressources sur une période de 12 mois.

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale)

Les informations ci-dessous vous sont données pour vous aider à compléter les pages 2, 3 et 4 de votre demande. La numérotation renvoie aux différentes rubriques selon la nature de vos ressources.

Sont à déclarer les :

- 1 salaires et gains assimilés (tels que commissions, rémunérations, vacances, gratifications)
- 2 revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale
- 3 indemnités journalières
- 4 allocations de chômage et préretraite
- 5 et 6 pensions, retraites, rentes, tous régimes de base et complémentaires, personnelles et de réversion (y compris la majoration de pension de réversion)

Vous devez déclarer pour vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS, les prestations dont vous êtes titulaire(s) ou avez fait la demande auprès :

- du régime général de Sécurité Sociale et des régimes complémentaires associés,
 - des régimes de retraite de non salariés (artisans, commerçants, industriels, professions libérales),
 - du régime de retraite agricole (salariés et exploitants),
 - des régimes spéciaux de retraite (fonction publique, agents des collectivités, etc.),
 - des régimes étrangers même si la prestation qui vous est due ne vous est pas versée,
 - des organisations internationales,
- ainsi que les pensions d'invalidité, les rentes d'accident du travail, les pensions de veuves de guerre, etc.

Pour les demandes encore à l'étude, inscrivez "en cours" dans la colonne "montant".

- 7 allocations diverses : l'allocation spéciale vieillesse ou d'aide sociale, l'allocation amiante, le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), etc.
- 8 autres revenus tels que : prestations compensatoires suite à un divorce, rentes viagères issues d'un contrat d'assurance vie ou d'une vente en viager, revenus de la mise en gérance d'un commerce ou d'un fonds artisanal, avantages en nature (si ces avantages en nature vous sont versés sous la forme d'une indemnité compensatrice, précisez son montant), etc.
Ne déclarez pas les loyers que vous percevez : ils seront estimés forfaitairement à partir de vos biens immobiliers. Il en est de même des revenus des biens mobiliers.
- 9 et 11 biens immobiliers : ce sont notamment les maisons, appartements, immeubles et terrains (y compris ceux mis en location) dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation, à l'exclusion de votre habitation principale et des bâtiments d'exploitation agricole.
 - Si les biens sont indivis, en copropriété, en nue-propriété ou en usufruit, indiquez la valeur totale du bien, votre part et/ou celle de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS.
 - Si vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS êtes commerçant(s) ou artisan(s) ou exploitant(s) agricole(s) en activité ou si le commerce/l'entreprise est en gérance, précisez la valeur du fonds et, le cas échéant, la valeur des murs.
- 10 et 11 biens mobiliers : dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation. Ce sont principalement des placements d'argent, d'actions ou d'avoirs tels que les SICAV, bons du trésor, comptes rémunérés, titres, actions, obligations, indemnités de départ attribuées à certains artisans, commerçants et exploitants agricoles, le capital non réinvesti de la vente d'un bien, etc.

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale)

► Nous fixerons le point de départ de votre allocation

- ➔ à la même date que votre retraite si vous déposez cette demande en même temps que votre demande de retraite ou dans les 3 mois qui suivent le premier paiement de votre retraite,
 - ➔ au 1^{er} jour du mois qui suit la date de réception de votre demande d'allocation dans les autres cas.
- Cette date ne peut être antérieure à la date d'effet du dernier des avantages de vieillesse auxquels vous et, le cas échéant, votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS, pouvez prétendre.

► Nous vous paierons votre allocation en même temps que votre pension.

Son montant sera fonction de vos ressources.

Vous êtes tenu de nous signaler tout changement de résidence ou toute modification de vos ressources ou de votre situation familiale.

► Sachez que l'allocation supplémentaire d'invalidité ne peut vous être servie que jusqu'à l'âge légal de départ en retraite (voir page II - point « vous ouvrez droit à l'ASI »).

C'est pourquoi nous vous invitons à formuler une demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées 3 mois avant l'âge légal de départ en retraite.

► Justificatifs à joindre

Vous devez fournir une photocopie lisible de :

- votre dernier avis d'impôt sur le revenu et, si vous vivez en concubinage, une photocopie du dernier avis d'impôt de votre concubin ou le cas échéant, de votre partenaire de PACS en cas de déclaration de revenus séparée.
- 2 justificatifs prouvant que vous résidez en France (métropole ou département d'outre-mer) tels que : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation du Maire, etc.
- votre titre de séjour et/ou celui de votre conjoint(e), si vous résidez en France et si vous êtes ou votre conjoint de nationalité étrangère sauf si vous êtes ressortissant de l'Union européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.

**Liste des pays de l'Union européenne*

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale)

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

► Vous-même

Madame ☐

Monsieur ☐

Votre nom de famille (de naissance) :

Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu - Exemple : nom du conjoint) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) :

Votre date de naissance : Votre nationalité :

Commune de naissance : Département : Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Votre adresse :

Code postal : Commune : Pays :

Votre adresse mail :

Votre n° de sécurité sociale :

Votre caisse de profession libérale : Votre n° :

► Votre situation de famille

Célibataire ☐

Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ En concubinage ☐

Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐

Depuis le

Depuis le

► Votre conjoint(e) ou partenaire de PACS ou concubin(e)

Son nom de famille (de naissance) :

Son nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu - Exemple : nom du conjoint) :

Ses prénoms (soulignez le prénom courant) :

Sa date de naissance : Sa nationalité :

Commune de naissance : Département : Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Son n° de sécurité sociale :

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale)

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations dans la notice

► **Vos ressources perçues en France et/ou hors de France au cours des 3 derniers mois précédant votre demande** (y compris celles versées par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources.

	Mois de	Mois de	Mois de
Précisez les 3 derniers mois concernés :			
1 Salaires et/ou gains assimilés	 €	 €	 €
2 Revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale	 €	 €	 €
3 Indemnités journalières	 €	 €	 €
4 Allocations chômage, préretraite	 €	 €	 €
5 Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion* (y compris la majoration de pension de réversion) Indiquez les noms et adresses des organismes, vos références et la date d'attribution.	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
6 Retraites complémentaires personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos références et la date d'attribution.	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
7 Allocations* Indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes, vos références.	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €
8 Autres revenus (rentes viagères, avantages en nature, pension alimentaire, revenu de la mise en gérance d'un commerce) précisez :	 €	 €	 €
.....	 €	 €	 €

* dont vous êtes titulaire ou avez fait la demande.

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale)

► Les ressources de votre conjoint(e) ou partenaire de PACS ou concubin(e) perçus en France et/ou hors de France au cours des 3 derniers mois précédant votre demande

(y compris celles versées par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de ses ressources.

	Mois de	Mois de	Mois de
Précisez les 3 derniers mois concernés :			
1 Salaires et/ou gains assimilés	€	€	€
2 Revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale	€	€	€
3 Indemnités journalières	€	€	€
4 Allocations chômage, préretraite	€	€	€
5 Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion* (y compris la majoration de pension de réversion) Indiquez les noms et adresses des organismes, ses références et la date d'attribution.	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
6 Retraites complémentaires personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, ses références et la date d'attribution.	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
7 Allocations* Indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes, ses références.	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
8 Autres revenus (rentes viagères, avantages en nature, pension alimentaire, revenu de la mise en gérance d'un commerce) précisez :	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€

* dont votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) est titulaire ou a fait la demande.

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale)

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

► Vos biens et, si vous vivez en couple, les biens de votre conjoint(e) ou partenaire de PACS ou concubin(e) en France et/ou hors de France

Avez-vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire de PACS, des biens mobiliers et/ou immobiliers en France et/ou hors de France ?
oui ☐ ➔ complétez ci-après. non ☐ ➔ passez directement au point 11.

9 Biens immobiliers (précisez s'il y a lieu indivis, nue-proprieté ou usufruit) : maisons, appartements, terrains, commerces, etc.

Précisez la nature du bien déclaré :

Adresse de chaque bien déclaré

Valeur actuelle

Personnels

€

Communs au ménage

€

De votre conjoint, concubin, partenaire de PACS

€

Habitez-vous la maison dont vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire de PACS êtes propriétaire ? oui ☐ non ☐

En louez-vous une partie ? oui ☐ non ☐

Si oui, valeur actuelle de la partie louée

€

10 Biens mobiliers : titres, actions, obligations, capitaux d'assurance vie/décès, etc.

Précisez la nature du bien déclaré :

Valeur actuelle

Personnels

€

Communs au ménage

€

De votre conjoint, concubin, partenaire de PACS

€

11 Biens immobiliers ou mobiliers dont il a été fait donation depuis moins de 10 ans (autres que votre maison d'habitation)

Qui est le donateur ? vous-même ☐ votre conjoint, concubin, partenaire de PACS ☐ vous et votre conjoint (...) ☐

Maison, appartement, terrain... (Précisez la nature du bien)

Adresse du bien déclaré

Valeur actuelle

€

Date de l'acte de donation

Lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation

Titres, actions, obligations, (précisez la nature du bien)

€

Date de l'acte de donation

Lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation

J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Je m'engage :

- à vous faire connaître toute modification de mes ressources et de celles de mon conjoint ou partenaire de PACS ou concubin ainsi que tout changement familial et de résidence,
- à faciliter toute enquête.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude des déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à

Le

OUPS.GOUV.FR

Vous avez droit à l'erreur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 441-6 et 313-2 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Signature du demandeur :

Signature du conjoint :